

4

DASSONVILLE Jean-Claude
845 rue Lacarrère
64300 SAINTE-SUZANNE
Tél : 07 88 98 23 95
Mail : jc.brigitte@wanadoo.fr

A l'attention de
Monsieur le Commissaire enquêteur
CCLO
18 Avenue du Pesqué
64300 ORTHEZ

Objet : Demande de terrain constructible

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par suite du courrier reçu courant juillet, de la CCLO (voir copie en pj), je reviens vers vous pour exprimer ma demande.

En effet, je possède une parcelle, cadastrée Section AM, numéro 082 au chemin de Peyras à LOUBIENG (C.f. Plan en pj).

Je souhaiterais la morceler pour :

- Créer une bande de passage pour le propriétaire ayant les parcelles derrière la mienne.
- Donner une bande à la Commune de Loubieng, pour créer une aire de retournement pour les camions poubelle, en limite de propriété côté route.
- Céder une partie de cette parcelle pour la construction d'une habitation.

Pour mieux comprendre mon projet, je joins à ce courrier, un plan succinct de mon projet.

Concernant la parcelle que je souhaiterais voir devenir constructible, il s'agirait de diviser la parcelle mère en créant une parcelle de 1800m² environ. Celle-ci, jouxte la zone urbaine du chemin Peyras, ainsi ma parcelle terminerai le quartier construit. Les réseaux sont existants et facilement accessibles, de même que la route.

Vous remerciant pour votre attention,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Jean-Claude DASSONVILLE

Le 21 Août 2025



29

Le Président

Monsieur **DASSONVILLE Jean-Claude**
jc.brigitte@wanadoo.fr

Mourenx, le 4 août 2025

OBJET : VOTRE DEMANDE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PLUI

Nos réf. : URB/BB/MZ

Tél. : 05 59 60 03 46

Monsieur,

Dans le cadre de la concertation du projet d'élaboration du PLUi de la communauté de communes de Lacq-Orthez, vous m'avez fait part de vos observations.

Votre demande portait sur le classement en constructible de la parcelle AM 82.

Un avis favorable a été formulé en partie, car dans le cadre de la modération de la consommation d'espace, la parcelle AM 82 a été classée en zone constructible uniquement pour sa partie la plus proche de la trame urbaine..

Si vous souhaitez formuler de nouvelles observations ou éventuellement faire part de vos remarques sur le projet arrêté, durant l'enquête publique, celle-ci se déroulera du 18 août 2025 au 26 septembre 2025.

Les dates et lieux de permanences du commissaire-enquêteur, ainsi que l'adresse mail, seront communiqués par voie de presse, affichage et sur le site internet de la CC Lacq-Orthez dans la rubrique « Le PLUi ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

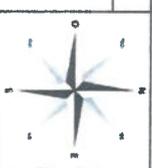
Le Président,
Pour le Président et par
délégation, le Vice-président,
délégué au développement
économique, au foncier et à
l'urbanisme,



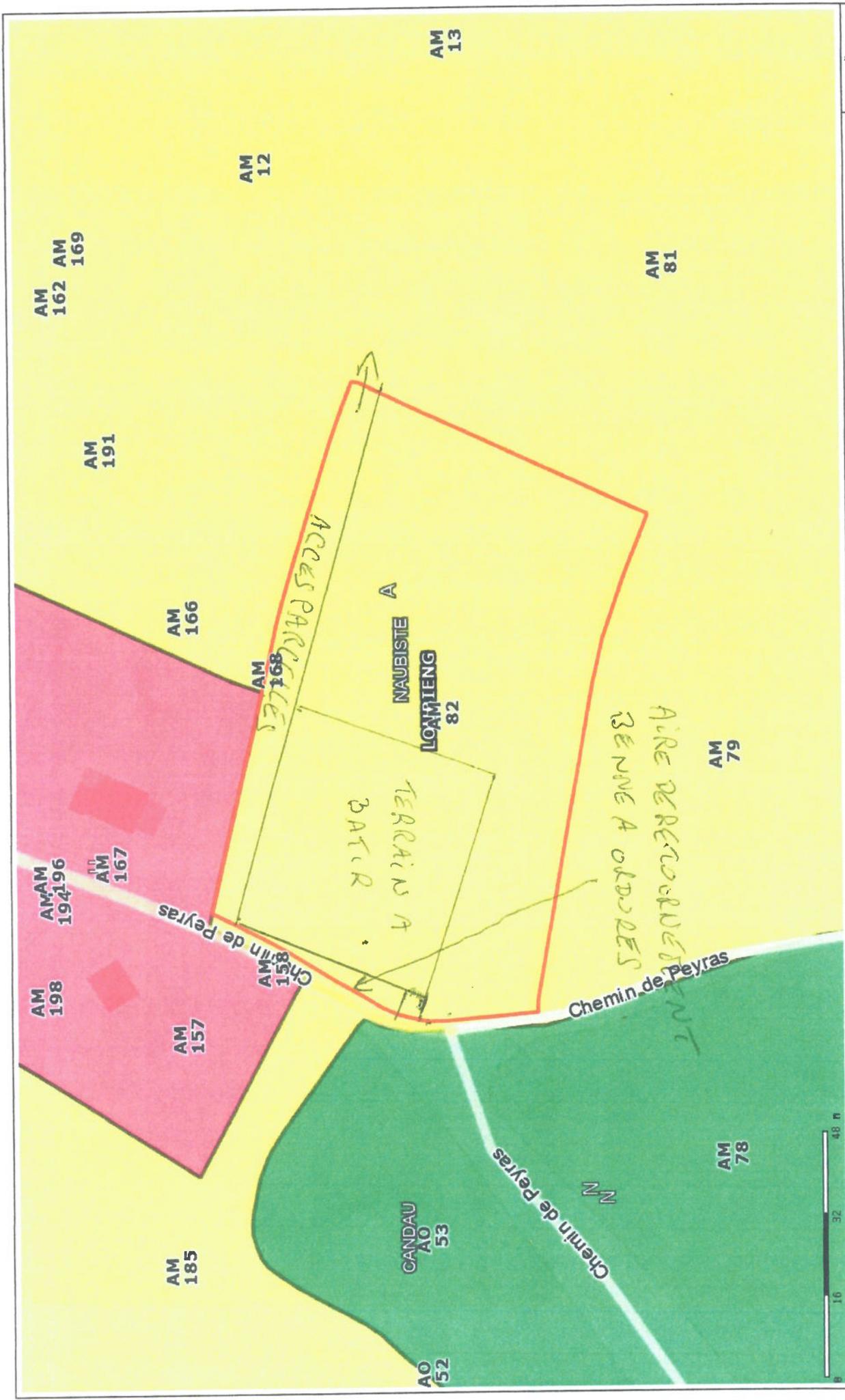
Jean-Marie BERGERET-TERCQ



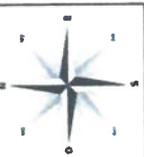
Plan 1



4



Plan 1



Edité le 22/08/2025

